



Département de la SAVOIE

Arrondissement de CHAMBERY

Canton du BUGEY SAVOYARD

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 septembre 2017 (20h30)**

Convocation en date du 28 août 2017

Conseillers élus : 11

Sous la présidence de Daniel REVEL, Maire

Conseillers en fonction : 10

Membres présents : 8

Arrivée de Guillaume LABULLY pendant les questions diverses

Membres excusés : Nicolas AVRAIN

est désignée comme secrétaire de séance Marie-Hélène PASQUALINI

**ORDRE DU JOUR :**

1. Action sociale : subventions aux associations
2. Action sociale : participation aux frais de cantine
3. Suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial – Création de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe
4. Avis sur la demande de renouvellement et d'extension de la carrière de Murs et Géligneux
5. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement
6. Questions diverses

**Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2017**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 juin 2017 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 7 juin 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2017**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**



**Délibération 2017-6-1**

**Objet :** Action sociale : subventions aux associations

M. le Maire

- rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision prise lors de la séance du 15 mars 2017, à savoir la poursuite de la politique menée jusqu'alors par le CCAS de la commune
- rappelle les sommes versées jusqu'alors
 

Les amis du Togo .....	230.00 €
Les amis des Terrasses et des Floralies .....	100.00 €
Relais Guiers Val d'Ainan .....	150.00 €
FNATH .....	50.00 €
- rappelle la décision du Conseil d'allouer une nouvelle subvention de 150.00 € à l'association RESA de La Bridoire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE d'attribuer et de verser les subventions suivantes :**

<b>Les amis du Togo .....</b>	<b>230.00 €</b>
<b>Les amis des Terrasses et des Floralies .....</b>	<b>100.00 €</b>
<b>Relais Guiers Val d'Ainan .....</b>	<b>150.00 €</b>
<b>FNATH .....</b>	<b>50.00 €</b>
<b>RESA .....</b>	<b>150.00 €</b>

**DIT que les crédits nécessaires (soit 680.00 €) ont été inscrits au Budget Primitif 2017 (compte 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)**

**DONNE POUVOIR à M. le Maire pour gérer ce dossier**

Pour	Contre	Abstentions	Décision
8	0	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input type="checkbox"/> Rejeté

**Délibération 2017-6-2**

**Objet :** Action sociale : participation aux frais de cantine

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision prise lors de la séance du 15 mars 2017, à savoir la poursuite de la politique menée jusqu'alors par le CCAS de la commune quant à la participation aux frais de cantine des enfants scolarisés au sein des écoles du Syndicat Intercommunal Scolaire du Mont Tournier.

Jusqu' alors, le tarif appliqué était proportionnel au quotient familial, à savoir une participation de la commune à hauteur de

- 25 % pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 458 €
- 14 % pour les familles dont le quotient familial est compris entre 458 et 610 €
- aucune participation pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 610 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**FIXE la prise en charge comme suit :**

- aucune prise en charge si le quotient familial est supérieur à 610 €
- prise en charge de 14% du montant des repas si le quotient familial est compris entre 458 et 610 €



- prise en charge de 25% du montant des repas si le quotient familial est inférieur à 458 €

**PRÉCISE** que le prix de vente des tickets sera arrondi à la dizaine de centimes d'euros la plus proche

Pour	Contre	Abstentions	Décision
8	0	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input type="checkbox"/> Rejeté

### **Délibération 2017-6-3**

**Objet :** Suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial – Création de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

VU le tableau des agents promouvables – Avancement de grade 2017

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 avril 2017

COMPTE TENU de l'avis favorable de la CAP du 28 août 2017 relatif à l'avancement de grade de Mme Fabienne BERNARD

Il convient de supprimer et créer les emplois correspondants. Le Maire propose au Conseil Municipal

- la suppression de l'emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires, et
- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires, à compter de ce jour.
- la modification du tableau des emplois comme suit à compter de ce jour

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif territorial	1	0	17h30
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>e</sup> classe	0	1	17h30

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée**

**DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget primitif 2017**

Pour	Contre	Abstentions	Décision
8	0	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input type="checkbox"/> Rejeté

### **Délibération 2017-6-4**

**Objet :** Avis sur la demande de renouvellement et d'extension de la carrière de Murs et Géligneux

La société SAS MBTP demande le renouvellement et l'extension par approfondissement de l'exploitation de la carrière, de l'installation de traitement des matériaux et de la station de transit de produits minéraux à Murs et Géligneux (lieu-dit "Mongelaz").

Dans le cadre de cette procédure, une enquête publique est organisée du 11 août au 30 septembre 2017. La commune de St Maurice de Rotherens doit formuler un avis sur le projet.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a conclu que



- l'exploitation est compatible avec les orientations du Schéma Départemental des Carrières et du Cadre Régional Matériaux et Carrières.
- les principaux enjeux sont liés à la proximité des sites de nidification de rapaces, aux vibrations, aux émissions sonores et de poussières liées à la production et au transport des matériaux, à proximité du ruisseau de Mongelaz.
- hormis le bruit, le projet prend en compte les enjeux environnementaux de façon complète et proportionnée (le projet comporte des mesures d'évitement et de réduction, aboutissant à l'absence d'effets résiduels notables sur la faune et la flore)

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ÉMET un avis favorable**

Pour	Contre	Abstentions	Décision
8	0	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input type="checkbox"/> Rejeté

**Délibération 2017-6-5**

**Objet :** Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

**APRÈS PRÉSENTATION DE CE RAPPORT et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement – Année 2016**

Pour	Contre	Abstentions	Décision
8	0	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input type="checkbox"/> Rejeté

**QUESTIONS DIVERSES**

Schéma directeur eaux pluviales

M. le Maire rappelle que la compétence eaux pluviales est passée depuis le 1<sup>er</sup> janvier à la Communauté de Communes qui a elle-même délégué la compétence au SIEGA. Ce dernier a demandé au cabinet NICOT de réaliser le schéma directeur des eaux pluviales sur la commune. M. le Maire présente les plans et signale quelques points à vérifier.

Courrier de Mme Katia GENDROT

M. le Maire donne lecture du dernier courrier de Mme GENDROT à destination du conseil municipal. Elle demande la mise en place de moyens pour réduire la vitesse dans Beyrin, en plus de ceux prévus (ralentisseurs, zone 30) et notamment des radars pédagogiques et des contrôles de vitesse.

Le Maire va prendre des renseignements sur les radars pédagogiques, les panneaux "attention enfants", des feux clignotants à intégrer au-dessus des panneaux 30 actuellement en place.

Des comptages de vitesse sont prévus après la fin des travaux.

Le problème de la haie des parcelles A 1072 et 1073 qui empiète sur la route et réduit la visibilité est évoqué.

Travaux à Beyrin

La réception des travaux d'enfouissement est prévue prochainement.

Les travaux d'aménagement devraient être achevés d'ici la 3<sup>e</sup> semaine de septembre. Les peintures seront réalisées ultérieurement.

Les travaux de la maison du lavoir sont commandés (bandes de vigilance, bandes podotactiles, ...)

Le maire présente le projet d'aménagement du jardin de la Cure proposé par Anne-Lise MONNET et Joëlle PERRIER GUSTIN. Il est décidé de demander un devis à l'entreprise PACCARD, partant sur l'idée d'un arceau, 1 arbre moyen, une "haie" en bas du jardin. Seule une partie du jardin dans un premier temps serait confiée aux bénévoles pour leur projet de jardin des simples.

**Arrivée de Guillaume Labully.**

Aux abords du cimetière, il est décidé de planter une haie pour cacher les conteneurs de tri. La poubelle collective du Vernay pourrait être déplacée sur la partie droite du chemin de Charmieu, en construisant un socle et habillant les lieux avec de la végétation style charmilles.

Quelques membres du Conseil vont faire le point sur place samedi 9 septembre (habillage des conteneurs et déplacement de la poubelle du cimetière).

Chemin du Sivard

Le Maire rappelle qu'il est prévu de faire des plantations après la réfection du chemin du Sivard.

D'autre part, une demande a été faite en Mairie pour l'ouverture du chemin aux chevaux. Après visite sur le terrain, il paraît impossible d'éliminer les gros arbres qui gênent le passage sans risquer un éboulement du talus. De plus, de l'eau coule dans le chemin.

Aqueducs

Le Maire rappelle qu'il faut faire le point sur les aqueducs à déboucher avant le début de l'hiver.

FDEC 2018

Le Maire signale que les dossiers de demande de subvention au titre du FDEC sont à déposer avant le 30 septembre. Il propose de reprendre les façades est et sud de l'église. Les travaux sont estimés à environ 20 000 euros HT (devis demandé à l'entreprise PERROUSE). Il indique qu'il faudra décommander M. ROUQUILLE auquel les travaux de reprise d'enduit sur la façade sud ont été commandés en 2014 et qui n'est toujours pas intervenu.

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2017**

- Délibération 2017-6-1 -** Action sociale : subventions aux associations
- Délibération 2017-6-2 -** Action sociale : participation aux frais de cantine
- Délibération 2017-6-3 -** Suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial – Création de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe
- Délibération 2017-6-4 -** Avis sur la demande de renouvellement et d'extension de la carrière de Murs et Géligneux
- Délibération 2017-6-5 -** Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement

Daniel REVEL		Thierry DELABEYE	
Gilbert GROS		Franck RIVE	
Joël BORGEY		Thomas ROSSI	
Nicolas AVRAIN		Pascal GROS	
Marie-Hélène PASQUALINI		Guillaume LABULLY	